

LE MONDE 29/09/22

Les doutes persistent sur l'augmentation de 10 % des salaires des enseignants promise par Emmanuel Macron

Les syndicats scrutent le budget 2023 pour l'éducation nationale, alors qu'une grève pour les rémunérations est prévue jeudi 29 septembre. Des zones de flou demeurent, malgré une enveloppe importante.

Par [Eléa Pommiers](#)

Publié aujourd'hui à 05h44, mis à jour à 10h54

Temps de Lecture 4 min.



Emmanuel Macron arrive à la réunion de rentrée des recteurs, à l'université de la Sorbonne, à Paris, le 25 août 2022. MOHAMMED BADRA / AFP

C'est peu de dire que le budget 2023 de l'éducation nationale est scruté à la loupe depuis sa présentation, lundi 26 septembre. En tête des préoccupations des enseignants, appelés à la grève pour leur salaire jeudi 29 septembre, figure l'ampleur du « choc d'attractivité » salarial maintes fois promis depuis la réélection d'Emmanuel Macron.

Qui sera augmenté, dans quelle proportion, et quand ? Les chiffres gravés dans le projet de loi de finances doivent apporter des réponses concrètes aux doutes nés après des mois de déclarations présidentielles et ministérielles confuses sur le sujet.

Le ministère de l'éducation nationale a présenté un budget en hausse de 3,7 milliards d'euros pour 2022, dont presque la moitié (1,7 milliard) s'explique par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % qui a été décidée au mois de juillet. Les hausses de salaires des enseignants hors point d'indice seront mises en œuvre en septembre 2023 et se répartissent en une part

« *inconditionnelle* » et une part « *conditionnelle* », qui ne concernera que les professeurs [qui s'engageront dans les « nouvelles missions » du « pacte » voulu par Emmanuel Macron](#).

Cette seconde part sera financée à hauteur de 300 millions d'euros entre septembre et décembre 2023. Son montant les années suivantes dépendra du nombre d'enseignants qui y adhéreront, précise-t-on au ministère. La première, plus conséquente, est dotée d'une enveloppe de 635 millions d'euros sur quatre mois, ce qui équivaut à 1,9 milliard d'euros sur une année complète, précise le ministère.

L'universalité de la revalorisation remise en question

Le montant est environ 2,5 fois plus élevé que celui dévolu aux « primes Grenelle » en 2022, et les syndicats reconnaissent qu'il s'agit d'une enveloppe importante. Mais équivaut-elle à une augmentation inconditionnelle de 10 % des enseignants ?

Emmanuel Macron a fait de ce chiffre le mantra de sa communication sur les revalorisations depuis son annonce [lors du débat de l'entre-deux-tours face à Marine Le Pen](#). « *De manière inconditionnelle, il y aura une revalorisation d'environ 10 % des salaires des enseignants et il n'y aura plus de démarrage de carrière sous 2 000 euros par mois* », lance alors le président sortant, s'écartant totalement de son programme. « *On va tous les revaloriser comme on a déjà commencé de le faire* », insiste-t-il. Pour les enseignants, le rendez-vous est pris.

La somme de 1,9 milliard d'euros paraît insuffisante pour traduire à elle seule une nouvelle hausse de 10 % pour tous les professeurs

Plusieurs prises de paroles présidentielles et ministérielles ont cependant ensuite remis en question l'universalité de la revalorisation, ainsi que son ampleur : dans une lettre aux enseignants, le 16 septembre, Emmanuel Macron laissait entendre que les 10 % seraient atteints en tenant compte des mesures déjà prises sous le précédent quinquennat, qui n'avaient concerné que 58 % des enseignants.

Ce sera en effet le cas pour les débuts de carrière. Les nouveaux titulaires gagnent déjà plus de 1 920 euros net (contre environ 1 700 euros il y a deux ans) en tenant compte des « primes Grenelle », de la prime informatique de 150 euros annuels et de la hausse du point d'indice, souligne le ministère. La hausse nécessaire pour atteindre 2 000 euros net en septembre 2023 – qui ne concernera pas les stagiaires, payés environ 1 500 euros – serait donc inférieure à 10 %.

Quant aux autres, le flou persiste. [Interrogé mardi sur France Inter](#), le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, n'a pas répondu à la question de savoir si la revalorisation de 10 % revendiquée par le gouvernement incluait l'augmentation de 3,5 % du point d'indice, censée répondre à l'inflation galopante et non à la dégradation salariale du métier d'enseignant. Impossible de faire un calcul précis faute de données, mais la somme de 1,9 milliard d'euros paraît quoi qu'il en soit insuffisante, au regard du poids salarial des enseignants, pour traduire à elle seule une nouvelle hausse de 10 % pour tous les professeurs.

« Zone grise »

Le ministère de l'éducation nationale évoque une « *augmentation moyenne* » et renvoie aux concertations qui vont s'ouvrir avec les syndicats le 3 octobre pour décider de la répartition de cette enveloppe. La rue de Grenelle précise vouloir accorder une « *attention particulière* » à la première moitié de carrière, jusqu'à une vingtaine d'années d'ancienneté.

De leur côté, les syndicats demandent que les augmentations de salaire concernent tous les enseignants, y compris ceux en deuxième moitié de carrière, qui ont subi un point d'indice gelé pendant dix ans alors que l'inflation ne l'était pas. « *Ils regardent passer les trains des revalorisations depuis des années*, rappelle Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du SGEN-CFDT. *Il faut redéfinir une trajectoire de rémunération qui soit cohérente, on ne peut pas se permettre de créer un plateau.* »

Avec les primes décidées sous Jean-Michel Blanquer, la grille de rémunérations s'est déjà tassée : elle commence désormais à un peu plus de 1 900 euros net pour un jeune enseignant, quand ceux qui ont plus de vingt-cinq ans de carrière, dont le salaire n'a pas été revalorisé en dehors du point d'indice, gagnent environ 2 650 euros.

« *C'est le lien entre les professeurs et l'institution, déjà très abîmé lors du dernier quinquennat, qui se joue* », estime Sophie Vénétiay, du SNES-FSU

L'autre inquiétude porte sur la part des augmentations de salaire conditionnées à « *de nouvelles missions* ». Elles seront définies lors de la concertation et pourraient permettre, selon le ministère, des hausses de salaire jusqu'à « *20 % voire 25 %* » en s'ajoutant à la part inconditionnelle. Le président de la République a évoqué le « *remplacement* », le « *suivi individualisé* », ou « *l'accompagnement à l'orientation* ».

« *C'est une zone grise*, souligne Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU, premier syndicat du secondaire. *Les enseignants assument déjà ces tâches, encore faudrait-il les payer correctement pour cela.* » Dans le premier degré, le SNUipp-FSU s'alarme de ne voir dans ces propositions aucune « *mission* » qui puisse être remplie par un professeur des écoles.

Les enseignants et leurs représentants attendent surtout une reconnaissance de l'intensification et de la complexification de leur métier, qui a déjà conduit à un alourdissement de leur charge de travail sans rémunération afférente. Ils citent par exemple les tâches administratives et numériques, la gestion des protocoles de suivi des élèves à besoin particulier ou encore l'organisation de projets pédagogiques. « *Un professeur principal de lycée est encore payé selon des modalités définies il y a des décennies [75 euros brut par mois pour un professeur principal de première ou de terminale] et qui ne correspondent pas du tout à la charge de travail qui est la leur avec la réforme du lycée et Parcoursup* », ajoute aussi Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-UNSA.

Le risque politique est lourd pour l'exécutif en cas de déception du corps enseignant sur les promesses de revalorisation. « *C'est le lien entre les professeurs et l'institution, déjà très abîmé lors du dernier quinquennat, qui se joue* », estime, comme les autres, Sophie Vénétiay. Pour ne pas dire leur confiance en la parole politique.